

# > L'AGENDA 21 LOCAL

Un outil au service  
du développement durable  
des territoires



## Agenda 21 ??

Un agenda 21 est un plan d'actions visant à assurer à un territoire et à ses habitants un avenir plus vertueux en matière de développement durable.

Il repose sur un constat (diagnostic), et s'appuie sur une vision partagée des enjeux, qui conduira à dégager les grandes priorités de travail...

*Mission  
développement  
durable, études  
et prospective*

## Développement durable

*« un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent, sans compromettre les capacités des générations futures à satisfaire les leurs »*

(Définition donnée par Mme Bruntland, 1<sup>er</sup> Ministre norvégien, dans son rapport à l'ONU en 1987).

Mission  
développement  
durable, études  
et prospective

## Agir pour le 21<sup>ème</sup> siècle

La notion d'Agenda 21, ou plan d'actions pour le 21<sup>ème</sup> siècle (Action 21), a émergé lors du « Sommet de la Terre » de Rio en 1992, avec la volonté, exprimée dans le chapitre 28 de la déclaration finale, d'appliquer cette notion au niveau des collectivités locales, traduite par le précepte « *Penser global, agir local* ».

Mission  
développement  
durable, études  
et prospective

## Une démarche politique

Bâtir un Agenda 21 consiste à élaborer, avec les parties prenantes, un plan de développement durable du territoire.

Cela suppose donc, pour les élus, de devoir effectuer des choix stratégiques globaux sur le moyen terme, ce qui s'apparente par bien des aspects à l'élaboration d'un programme politique...

*Mission  
développement  
durable, études  
et prospective*

## Une démarche volontaire

Aucun texte ne contraint une Collectivité à élaborer un Agenda 21. Il s'agit d'un acte volontaire qui, outre un portage politique fort, nécessite l'adhésion des agents de l'administration et la mise en place de moyens, d'autant que la concertation y tient une place importante.

*Mission  
développement  
durable, études  
et prospective*

## Une démarche pour l'Homme

L'objectif de l'Agenda 21 est de préserver l'équilibre d'un territoire (donc contribuer à celui notre planète), afin d'assurer des conditions de développement harmonieuses aux générations futures (et non pour faire de économies, préserver telle ou telle espèce menacée ou cadrer avec des référentiels administratifs)

Gardons à l'esprit le sens...

*Mission  
développement  
durable, études  
et prospective*

# Les grandes étapes de la démarche

Etat des lieux (= photo du territoire)

Diagnostic (= analyse des enjeux et partage de ceux-ci avec les acteurs)

Définition d'une stratégie (= axes prioritaires d'action)

Elaboration d'un plan d'actions (= Agenda 21)

*Mission  
développement  
durable, études  
et prospective*



# Un Cadre national de référence

5 champs thématiques à couvrir = les 5 « finalités du Développement durable » (Art L110-1 III du Code de l'Environnement)

5 points de méthode à respecter, proche de ceux d'une « démarche projet »

Le respect du Cadre permet d'obtenir la « Reconnaissance nationale »

*Mission  
développement  
durable, études  
et prospective*

## Les 5 finalités du DD

- 1) Climat et protection de l'atmosphère
- 2) Biodiversité, ressources naturelles
- 3) Cohésion sociale, solidarité
- 4) Epanouissement de chacun
- 5) Production et consommation responsables

*Mission  
développement  
durable, études  
et prospective*

## Les 5 points de méthode

- 1) Organisation du pilotage
- 2) Transversalité des approches
- 3) Participation des acteurs
- 4) Evaluation partagée
- 5) Stratégie d'amélioration continue

*Mission  
développement  
durable, études  
et prospective*

## Environ 2 ans de travail

Lancement, gouvernance : 2 mois

Etat des lieux : 3 à 4 mois

Diagnostic partagé : 6 à 8 mois, dont 5 pour  
la concertation (tenant compte des congés)

Choix de orientations stratégiques : 2 mois

Elaboration du plan d'actions : 4 à 5 mois

Mise en place d'outils d'évaluation : 1 à 2 mois

Mise en forme de l'Agenda, communication : 2  
mois

Adoption formelle, délibération : 1 mois

*Mission  
développement  
durable, études  
et prospective*

## Des changements de méthode

La démarche Agenda 21 suppose un découloisonnement, du partage et de la concertation...

Elle implique donc des changements de posture qu'il faudra encourager (portage politique, Copil élargi) et accompagner (formation des agents)

*Mission  
développement  
durable, études  
et prospective*

## Une nécessité d'animation

La démarche Agenda 21 doit s'appuyer sur un référent qui vient en relais des élus au plan opérationnel.

Cet agent peut bénéficier d'une assistance extérieure (BE, Association)

Le succès de la phase de mobilisation et de concertation de la population est très lié à la présence d'un animateur.

*Mission  
développement  
durable, études  
et prospective*

## Quels bénéfices ?

La démarche Agenda 21 permet de porter un regard prospectif global sur le territoire.

Il s'agit d'une démarche systémique, qui en s'écartant des logiques sectorielles, favorise l'émergence d'idées originales.

La concertation avec les acteurs du territoire, à différentes étapes, permet l'élaboration de solutions innovantes issues de « l'intelligence collective »

*Mission  
développement  
durable, études  
et prospective*

## Quels bénéfices ?

Sur un plan pragmatique :

Meilleure communication avec la population sur les actions entreprises (mise en cohérence)

Meilleure implication des agents

Lisibilité de la Collectivité

Meilleur positionnement de la Collectivité par rapport à l'éco-conditionnalité des aides

*Mission  
développement  
durable, études  
et prospective*



## Quelques exemples d'actions

Mise en place d'aire de lavage de matériel agricole

Gestion différenciée des espaces verts

Organisation d'un marché de producteurs

Introduction du bio dans les cantines scolaires

Mise en place de pistes cyclables et parcs à vélos

Mise en place de secteurs piétons

Introduction de clauses sociales et/ou  
environnementales dans les commandes publiques

Bilan énergétique des bâtiments publics

Achat de véhicules moins consommateurs ou  
électriques

Mise en place de logiciels et d'aires de co-voiturage

Jardins partagés à proximité de maisons de  
retraite...

*Mission  
développement  
durable, études  
et prospective*

## Les aides du Conseil général

Aide financière de 3.000 € au démarrage de la démarche

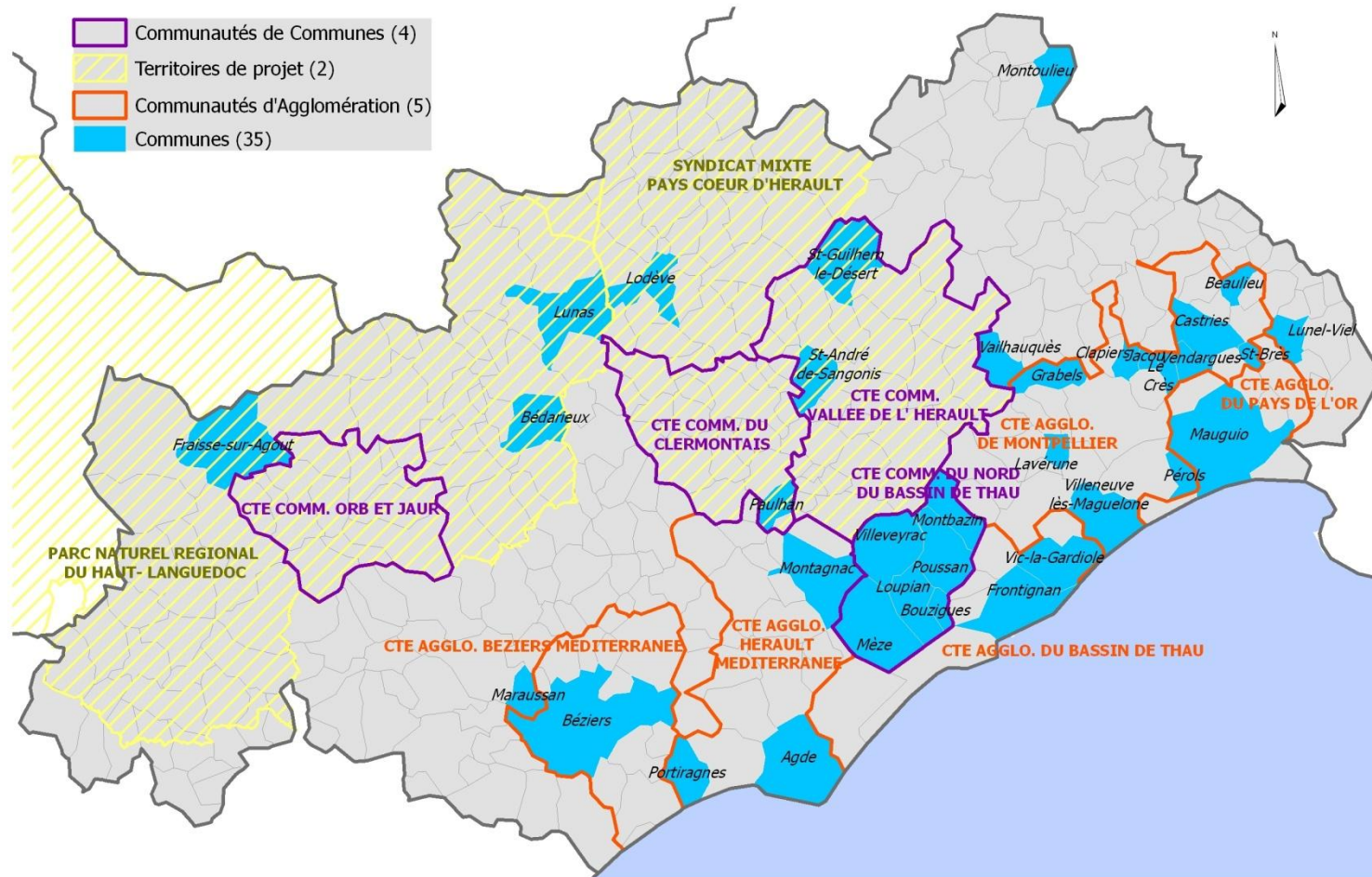
Appui méthodologique

Réseau départemental des Agendas 21 de l'Hérault (46 membres dont 10 labellisés) : journées d'échanges thématiques, retours d'expériences et site extranet...

*Mission  
développement  
durable, études  
et prospective*

## Le réseau départemental

**Réseau départemental des Agendas 21 de l'Hérault :**  
**46 collectivités signataires de la charte du réseau au 21 mai 2013**



Mission  
développement  
durable, études  
et prospective

## Merci de votre attention

**Christian CAZIN**

Chargé de mission

Développement durable

Tél : 04 67 67 76 34

Mail : [ccazin@cg34.fr](mailto:ccazin@cg34.fr)

*Mission  
développement  
durable, études  
et prospective*